

Conseil des parents

Compte-rendu du conseil du lundi 17 juin 2019

Crèche Hérold – 18h

LISTE DES PARTICIPANTS

Mairie du 19^{ème} arrondissement

Mme Dahbia Amdaoud –CASPE 19 PFPE

Mme Adèle Fournier, chargée de mission Petite enfance et familles au cabinet du Maire du 19e

Crèche des Maussins

Mme Véronique Roussie, directrice de la crèche

Jardin d'enfants des Maussins

Mme Ketty Nicolson – Responsable du jardin d'enfant

Crèche Eugénie Cotton

Mme Anne Braun – parent élu

Crèche Henri Ribière

Mme Haba SISSOKO – parent élu

Crèche Solidarité

Mme Elise Paul – Responsable de la crèche

Crèche Cours du 7^{ème} Art

Mme Françoise Polge – Responsable de la crèche

Crèche Hérold

Mme Laurence Gatignol – Responsable de la crèche

Mme Elodie Mercier – Responsable adjointe

Mme Anne-Béatrice Videlo-Bah – parent élu

Crèche Prévoyance

Mme Gueye Coumba – Responsable de la crèche

Crèche Thuliez

Mme Sylvie La Casa – Responsable de la crèche

Crèche les Annelets

Frédérique Masclef – Responsable de la crèche

1. Communication de la réponse de Maud RITZ Conseillère petite enfance et familles à la lettre envoyée le 17 avril

Suite à notre courrier à destination des élus sur la réforme des modes d'accueil de la petite enfance, veuillez



Reponse
courrier.docx

trouver ci-joint : la réponse de Maud RITZ, Conseillère petite enfance et familles du cabinet de Patrick BLOCHE, adjoint à la Maire de Paris chargé de l'éducation, de la petite enfance, des familles et de l'organisation du Conseil de Paris et de Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris déléguée à la petite enfance.

Ce courrier a été repris par deux autres conseils de parents : Stalingrad et P'tits Chaumont et Au fil de l'Ourcq et les Pitchous de la Villette.

2. Dans chaque crèche il y a des réunions pour établir un projet pédagogique, ça ce serait intéressant que nous puissions savoir précisément quels sont ces projets (quand il y en a) et comment cela se construit ? Et peuvent-ils être mis à disposition des parents ?

Chaque établissement se doit d'établir un projet comprenant :

- un projet social pour répondre le plus justement aux besoins spécifiques des familles fréquentant la crèche
- un projet éducatif qui annoncent les valeurs éducatives qui sont mises en œuvre dans le projet pédagogique. Celui-ci est spécifique à chaque établissement, il tient compte des infrastructures, de l'équipe et ses compétences spécifiques, etc...

En principe, les familles peuvent en prendre connaissance dans le livret d'accueil.

Ce projet est valable durant 5 ans. Il peut être revu plus rapidement en cas de changement de direction notamment.

Les journées pédagogiques, 3 par années, permettent de prendre du temps avec toute l'équipe de la crèche pour élaborer ce projet. Sans ces moments dédiés il serait difficile de trouver le temps pour réfléchir collectivement et de façon approfondie à ce projet. Il s'agit aussi d'un moment permettant de renforcer la cohésion de l'équipe.

Ces journées donnent lieu à un compte-rendu affiché dans la crèche, les échanges avec les professionnels sur cette question sont les bienvenus.

Ces journées sont annoncées très en avance (souvent pour toute l'année) afin de permettre aux parents de s'organiser le mieux possible.

3. Suite à l'article dans Le Parisien relatant le vol de 17 poussettes le 5 juin dans une crèche associative du 19eme, quid de la sécurité des entrées/sorties au sein des crèches

Si un vol a lieu, il est conseillé de déposer une main courante et il faut savoir qu'il n'existe pas d'assurance de la ville couvrant le vol de poussettes.

Afin de prévenir les vols, il existe des moyens d'attacher les poussettes dans le local dédié à cet usage (ex : cadenas). Il peut être utile de noter le numéro de série de la poussette lorsqu'elle en possède un. Il est bon de savoir également que certaines marques sont plus prisées que d'autres.

Des mesures de sécurité sont mises en place mais il s'agit d'une responsabilité collective. Cette situation doit renforcer la vigilance de chacun sur les entrées dans les crèches. Même si cela peut être compliqué la consigne est de ne pas laisser la porte ouverte derrière soi pour la personne suivante.